

Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal, Maire

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents : Mme Cottereau, M. Legendre, M. Bouxom, M. Vasseur, M. Cahot, M. Augustin
M. Duquesnoy, M. Hallé, Mme Meunier, M. Thomas

Absent excusé : M. Feron.

Absent :

Pouvoir donné à : M. Duquesnoy de M. Feron

Secrétaire de séance : M. HALLE Sébastien

Délibérations :

Convention tracteur

Suite à l'acquisition d'un tracteur en partenariat avec la Commune de La Chaussée, Mme Cottereau propose de signer une convention pour fixer les modalités d'utilisation et de prise en charge des frais d'entretien.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Mme le Maire a signé la Convention annexée à la présente délibération

A cette occasion, M. Duquesnoy et M. Cahot demande à ce que la balayeuse passe plus souvent sur la Commune. Madame le Maire en prend note.

Frais de déplacement des bibliothécaires

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement à Mme Carpentier bibliothécaire lors de sa formation à Neufchâtel en Bray des 15 et 16 juin 2009.

Les frais de déplacement s'élèvent à :

Repas à : 19 € ; déplacements : 62 km x 0,32 € x 2= 39,68 € soit un total de 58.68 €

Certains conseillers municipaux souhaitent qu'à l'avenir les stages soient soumis à l'accord préalable du Conseil Municipal et connaître le contenu du dernier stage effectué : les adolescents à la Bibliothèque. Mme Cottereau rappelle que Mme Carpentier intervient bénévolement au niveau de la Commune mais également au niveau scolaire, que les stages sont gratuits qu'elle pense donc que la moindre des reconnaissances est de prendre en charge les frais engagés. Pour autant elle informera le conseil municipal des prochains stages.

Commission d'appels d'offres

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres. Cette instance est obligatoire dans tous les Conseils Municipaux et est composée de trois titulaires et trois suppléants. La présidence est assurée par le Maire, comme pour toutes les commissions communales.

Après délibération, le Conseil Municipal élit à l'unanimité

Membres Titulaires

- M. LEGENDRE Antoine
- M. BOUXOM Pierre
- M. THOMAS Franck

Membres Suppléants

- M. AUGUSTIN Franck Gabriel
- M. HALLE Sébastien
- Mme MEUNIER Françoise

Baux de Chasse

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que les deux baux de chasse sont expirés. Elle propose donc de renouveler les baux pour une durée différente, et de procéder à un appel d'offres pour les nouveaux locataires habitant ou possédant des terres sur le Bois Robert. Pour ce faire une annonce paraîtra dans les journaux locaux, les personnes devront déposer sous pli cacheté leur offre pour le 31 juillet en Mairie aux heures de permanences. La Commission d'appels d'offres se réunira le 31 juillet à 20 h 00. Un seul lot sera attribué par demandeur.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Fixe la durée des baux à 9 ans (8 voix pour et 3 voix souhaitaient 6 ans).
- Autorise Madame le Maire à lancer l'appel d'offres sous les conditions définies ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à réunir la Commission d'Appels d'Offres pour l'ouverture des enveloppes
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que le montant du loyer soit indexé sur l'indice des fermages et que les lisières et allées des bois nettoyées par le futur locataire.

Avenant au contrat de Mme Ruhlmann

Mme Cottereau informe les membres du Conseil Municipal que Mme Ruhlmann a été nommée Attaché Territorial au 1^{er} juillet 2009 suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 26 mars 2009. Mme Cottereau propose de rédiger un avenant au contrat dès le mois de juillet et modifier la rémunération ainsi indice brut 625 indice majoré 524

Après délibération, le Conseil Municipal avec une abstention de M. Cahot

Autorise Mme le Maire a signé l'avenant au contrat de Mme Ruhlmann

Autorise le changement d'indice au 1^{er} juillet 2009

M. Cahot fait remarquer que le secrétariat coûte cher. Mme Cottereau et M. Thomas rappellent que cette nouvelle embauche et due aux carences professionnelles de l'employée en place.

Gratification de la stagiaire – Melle Thoumire Marion

Mme Cottereau informe qu'une stagiaire a travaillé durant six semaines en Mairie (du 11 mai au 20 juin 2009). Elle a eu en charge notamment la mise en place du fichier cimetièrre. Elle propose donc de lui verser une gratification compte tenu de la qualité du travail effectué.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'attribuer à Melle Thoumire Marion une gratification d'un montant de 300 € (9 voix pour cette somme).

Questions diverses :

Eclairage public

Mme Cottereau précise que l'Entreprise CEGELEC a numéroté l'ensemble des lampadaires de la Commune et mis à disposition les plans.

Convention défibrillateur

Mme Cottereau informe que la Convention avec le Département est signée.

Cimetière

Mme Cottereau présente le plan du Cimetière et le relevé de toutes les concessions effectués par la stagiaire.

Jeux pour enfants

Mme Cottereau informe que les jeux pour enfants sont arrivés, ils seront installés après le 15 juillet.

Le Conseil Municipal décide d'interdire l'aire de jeux aux animaux, de limiter l'accès aux quads pour enfants aux horaires appliquées aux tontes de pelouse et d'interdire l'accès aux quads adultes.

Maison Arlette Lefebvre

Mme Cottereau informe qu'elle a relancé le dossier concernant la maison de Mme Arlette Lefebvre.

URSSAF

Mme Cottereau informe que l'URSSAF procédera à un contrôle le 20 juillet sur les trois dernières années.

Une administrée présente dans la salle a demandé la parole. Le Conseil municipal lui a donné.

Elle informe les élus des difficultés rencontrées à la cantine de l'école de Torcy le Petit notamment concernant les punitions abusives données aux enfants. Elle a demandé une dérogation pour scolariser ses enfants à Longueville sur Scie. Mme le Maire lui a indiqué que le Conseil Municipal avait déjà délibéré négativement pour une autre personne l'année passée. Elle précise également que le SIVOS est au courant des problèmes soulevés et que la cantine sera réorganisée l'an prochain.

La séance est levée à 22 H 30.